



RESEAU i3R PACA

Réseau des Intervenants respectant le Référentiel Régional sur les Risques psychosociaux

1. PRESENTATION DU RESEAU DE CONSULTANTS

Afin de conforter la dynamique régionale, et faciliter la mise en œuvre concrète de la démarche d'évaluation des risques psychosociaux dans les entreprises, la DIRECCTE PACA, la CARSAT-SE, l'Aract Paca et l'AROMSA¹ PACA ont réalisé un recensement des ressources régionales (consultants de la région PACA) susceptibles d'accompagner les entreprises sur le champ des risques psychosociaux.

Les consultants référencés constituent depuis le 8 septembre 2009 le réseau des **Intervenants respectant le Référentiel Régional sur les Risques psychosociaux**, dénommé **réseau i3R PACA**.

Tout consultant appartenant au réseau est tenu de respecter les principes d'intervention en entreprise définis par le comité de pilotage qui s'appuie sur des pratiques reconnues et validées par des instances telles que l'INRS et l'ANACT.

Ce réseau permet de proposer un **appui aux entreprises** sur le champ des risques psychosociaux et a pour objectif de créer un **espace d'échange et de travail** dynamique entre les consultants et les institutionnels autour de ces risques.

Le réseau repose sur l'engagement des consultants, qui sont seuls responsables de la qualité de leurs interventions. Le choix du consultant appartient à l'entreprise, qui doit évaluer ses besoins, et peut contacter le comité de pilotage si nécessaire.

L'ensemble des documents et des travaux produits par le réseau i3R **est disponible sur le site www.sante-securite-paca.org, rubrique savoir > risques psychosociaux**.

¹ AROMSA : Association Régionale des Organismes de Mutualité Sociale Agricole

2. DOSSIER DE CANDIDATURE DES CONSULTANTS

Peut postuler au réseau I3R :

- Toute **personne physique** rattachée à un cabinet de consultants **dont le siège social ou antenne** se trouve en **région PACA**,
- Toute personne physique disposant d'un statut de **consultant**, fournissant un dossier contenant :
 - Une présentation succincte du cabinet de consultants
 - Un CV (2 pages maximum) avec ses références (*Attention : le réseau i3R intègre **uniquement des personnes physiques** et non des cabinets de consultants*).
 - La description d'une intervention menée en entreprise par lui-même sur le champ des RPS (**hors expertise CHSCT**) :
 - La synthèse du cas ne dépassera pas 3 pages maximum et rendra compte de la déclinaison opérationnelle de la démarche
 - Le cas présenté devra dater de moins de 2 ans et avoir été réalisé par le consultant lui-même et hors partenariat avec les institutionnels.

Les dossiers sont à envoyer **à l'ensemble des membres** du comité de pilotage **par courriel** :

- Sandrine MOCAER, ingénieur de prévention, DIRECCTE PACA
sandrine.mocaer@direccte.gouv.fr
- Florence NESAS, psychologue du travail, CARSAT-SE
florence.nesas@carsat-sudest.fr
- Johanna SEREE, chargée de mission, Aract Paca
j.seree@anact.fr
- Richard TREMBLAY, conseiller en prévention des risques professionnels, MSA Alpes Vaucluse, au titre de l'AROMSA PACA,
tremblay.richard@alpesvaucluse.msa.fr

La date limite de réception des futurs dossiers de candidature est fixée au 31 mars 2019.

Instruction des dossiers

Un comité de pilotage régional, composé par un représentant de la DIRECCTE PACA, de la CARSAT-SE, de l'Aract Paca et de l'AROMSA PACA, examinera l'ensemble des dossiers reçus. S'agissant des modalités d'examen des dossiers, 2 phases sont à distinguer :

- ✚ **Phase de présélection** : Seuls les dossiers complets et répondant aux critères fixés en lien avec le référentiel régional sur les RPS seront retenus.
- ✚ **Phase de sélection** : Seuls les consultants « présélectionnés » sur dossier sont auditionnés en entretien par le comité de pilotage, qui valide, à l'issue de l'entretien, leur entrée ou non au sein du réseau.

A l'issue de ce processus, les consultants seront informés par courriel des suites données à leur dossier de candidature.